

GUIDE MÉTHODOLOGIQUE POUR LA RÉUNION PRÉPARATOIRE DE LA VIII^e CONFÉRENCE DES MINISTRES DE LA DÉFENSE DES AMÉRIQUES

1. INTRODUCTION

Conformément au règlement de la Conférence des ministres de la Défense des Amériques, le Canada tiendra une réunion préparatoire ayant pour objectif d'analyser l'ordre du jour thématique et de l'approuver par consensus ou, au besoin, par vote majoritaire. Les représentants des États membres doivent être habilités à exprimer leur opinion et à voter sur les questions qui seront soulevées pendant la réunion préparatoire.

En tant que pays hôte de la VIII^e Conférence des ministres de la Défense des Amériques, le Canada a aussi l'intention, pendant et après la réunion préparatoire, de continuer à peaufiner la version préliminaire de la Déclaration finale.

2. BUTS DE LA RÉUNION PRÉPARATOIRE

- Déterminer et approuver l'ordre du jour thématique.
- Nommer les modérateurs, les rapporteurs, les corapporteurs et les présentateurs pour les axes thématiques approuvés et leurs sous-thèmes respectifs.
- Présenter les directives administratives de la VIII^e Conférence des ministres de la Défense des Amériques.
- Présenter la version préliminaire de la Déclaration de la VIII^e Conférence des ministres de la Défense des Amériques.
- Examiner toute modification proposée au règlement de la Conférence des ministres de la Défense des Amériques.
- Examiner et approuver la liste des observateurs qui seront invités à la VIII^e Conférence des ministres de la Défense des Amériques.
- Étudier les candidatures pour le pays organisateur de la IX^e Conférence des ministres de la Défense des Amériques.

3. MÉTHODOLOGIE ET ORDRE DU JOUR

Le comité directeur sera présidé par le président de la réunion préparatoire. Le comité directeur comprendra aussi des membres du secrétariat temporaire selon ce qui sera jugé approprié. La nomination de ces personnes sera annoncée aux délégations à l'avance.

Conformément à l'ordre du jour officiel de la réunion préparatoire, on explorera chaque thème comme suit :

- **Approbation de l'ordre du jour thématique**

L'ordre du jour thématique proposé sera présenté pendant la séance plénière pour que l'on en discute et que l'on prenne des décisions, entre autres, sur l'établissement des horaires. Le président de la réunion préparatoire servira de modérateur. L'ordre du jour devrait être approuvé par consensus. Si l'on n'atteint pas un consensus, l'ordre du jour doit être approuvé par un vote

majoritaire des deux tiers (2/3) des délégations présentes. Les horaires de l'ordre du jour thématique doivent tenir compte du temps pouvant être accordé aux discussions pendant la Conférence.

Une fois l'ordre du jour thématique approuvé, il sera consigné dans le procès-verbal de la réunion préparatoire puis diffusé par le secrétariat exécutif.

- **Nomination des modérateurs, rapporteurs, corapporteurs et présentateurs**

Chaque pays a le droit d'indiquer son intérêt d'agir comme modérateur, rapporteur, corapporteur ou présentateur pour n'importe lequel des thèmes compris dans l'ordre du jour thématique.

Une fois l'ordre du jour thématique approuvé, les modérateurs seront élus par l'assemblée lors de la séance plénière de la réunion préparatoire. Avant le début des élections, les États membres ayant soumis leur candidature pour le rôle de modérateur devront indiquer aux participants de la séance plénière qu'ils acceptent la responsabilité de ce rôle.

Chaque modérateur devra accomplir les tâches suivantes :

- a. Présider le comité de travail qui étudie l'axe thématique pour lequel il a été élu.
- b. Gérer les séances portant sur l'axe thématique dont il est responsable, en tentant de maintenir un équilibre adéquat entre chaque présentateur devant donner un exposé, tout en laissant amplement de temps pour que les autres États membres puissent participer pleinement au débat.
- c. Servir de médiateur dans le cas où les participants défendraient des points de vue divergents au moment de rédiger les conclusions du débat.
- d. Présenter aux participants de la séance plénière les conclusions et les recommandations proposées à la suite des débats du comité de travail sur le sous-thème.

La nomination des rapporteurs et corapporteurs sera ratifiée par l'assemblée lors de la séance plénière de la réunion préparatoire. Les États membres désignés devront premièrement indiquer qu'ils acceptent la responsabilité de ce rôle. Chaque rapporteur/corapporteur devra accomplir la tâche suivante :

- a. Rédiger les conclusions et les recommandations proposées à la suite des débats du comité de travail sur le sous-thème, avec l'aide du modérateur qui agira comme médiateur dans le cas où les participants défendraient des points de vue divergents à cette étape.

La nomination des présentateurs sera ratifiée par l'assemblée lors de la séance plénière de la réunion préparatoire. Les États membres désignés devront premièrement indiquer qu'ils acceptent la responsabilité de ce rôle. Chaque présentateur devra accomplir les tâches suivantes :

- a. Rédiger un exposé sur le thème dont il est responsable et le soumettre au secrétariat exécutif dans les quatre langues officielles au moins un mois avant le début de la Conférence pour qu'il soit distribué avant le début des séances du comité de travail pertinent.
 - b. Présenter son exposé pendant la Conférence lors des séances du comité de travail pertinent.
- **Présentation des directives administratives de la VIII^e Conférence des ministres de la Défense des Amériques**

Le secrétariat exécutif exposera les directives administratives, dans le but de fournir des renseignements de base et de présenter les installations à la disposition des délégations participant à la VIII^e Conférence.

- **Présentation de la version préliminaire de la Déclaration finale de la VIII^e Conférence des ministres de la Défense des Amériques**

Avant la réunion préparatoire, le secrétariat exécutif diffusera une version préliminaire de la Déclaration finale de la VIII^e Conférence des ministres de la Défense des Amériques. Le secrétariat temporaire distribuera ensuite une version retravaillée de la Déclaration finale au plus tard le 16 mai 2008 pour que les États membres puissent l'analyser avant la Conférence finale, dans le but d'atteindre un consensus sur son contenu et de la faire ratifier par les ministres de la Défense pendant la Conférence finale. Il est donc recommandé que les délégués de chaque pays participant à la réunion préparatoire soient autorisés à accomplir cette fonction.

- **Proposition d'une liste d'observateurs à inviter à la VIII^e Conférence des ministres de la Défense des Amériques**

La liste des observateurs ayant indiqué au secrétariat temporaire leur intérêt de participer à la Conférence sera présentée en vue d'être examinée par l'assemblée.

- **Candidatures pour le pays organisateur de la IX^e Conférence des ministres de la Défense des Amériques**

On présentera aux États membres les candidatures soumises par les pays intéressés à organiser la prochaine Conférence des ministres de la Défense des Amériques. Par ailleurs, c'est à ce moment de la réunion que d'autres candidatures n'ayant pas été soumises auparavant pourront être reçues.

4. **INSTALLATIONS ET SERVICES DE SOUTIEN**

La réunion aura lieu dans des salles de réunion comprenant tout l'équipement et le personnel nécessaires pour faciliter le travail et l'interaction entre les délégués. Des services d'interprétation simultanée seront offerts en espagnol, en anglais, en français et en portugais; de même, des traducteurs des quatre langues officielles de la Conférence seront à la disposition des participants. Par l'entremise des secrétaires de réunion, tous les aspects importants de chaque thème discuté et

les idées qui ressortent des débats seront consignés dans le procès-verbal. Chaque délégué recevra à l'avance une trousse contenant les documents qui seront étudiés pendant la réunion préparatoire.